

Dispositif de riposte au COVID-19

Note d'orientation pour les instances de coordination nationale

Date de création : 6 avril 2021

Date de mise à jour : 15 mars 2023

Pourquoi cette note d'orientation ?

Cette note vise à fournir des conseils pratiques aux instances de coordination nationale (ICN) afin de s'assurer que les demandes de financement présentées au Fonds mondial au titre du dispositif de riposte au COVID-19 (C19RM) sont préparées dans le cadre d'un processus de consultation inclusif et de compléter d'autres activités de préparation alignées sur les demandes de financement relatives au VIH, à la tuberculose et au paludisme pour le prochain cycle de financement (CS7). Cette note d'orientation complète les [Directives relatives au dispositif de riposte au COVID-19](#) et la Note d'information technique sur le dispositif de riposte au COVID-19 ([COVID-19 Response Mechanism Information Note](#)), qui couvrent l'ensemble des processus relatifs au C19RM. Elle aborde également la question des fonds supplémentaires dont les ICN peuvent bénéficier pour élaborer des candidatures C19RM dans le cadre d'un processus inclusif et décrit les outils disponibles pour favoriser une participation accrue.

Ressources supplémentaires pour les ICN

Dans le contexte évolutif de la pandémie, de nombreux pays délaissent leur riposte d'urgence au COVID-19 au profit d'investissements à plus long terme dans les systèmes pour la santé et la préparation aux pandémies. Le C19RM continuera à soutenir les pays dans leur riposte au COVID-19 en cas de nouvelles vagues. Dans ce contexte, le Fonds mondial continue à mettre des ressources supplémentaires à la disposition des ICN qui ont l'intention de présenter une demande de financement au titre du C19RM en 2023 pour l'optimisation du portefeuille C19RM.

En plus de son enveloppe annuelle, une ICN peut demander un financement supplémentaire à hauteur de 25 % du montant de son financement annuel¹. Ces fonds serviront à renforcer la coopération avec la société civile et les communautés et à garantir la coordination avec les organes nationaux de riposte au COVID-19 et/ou les organes équivalents chargés des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, les systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS) et la préparation aux pandémies, avec un alignement sur les plans nationaux pertinents. Ceci permettra aux ICN de renforcer le processus de participation des organisations de la société civile, d'améliorer les liens entre le dialogue au niveau du pays et les processus connexes et de favoriser une plus grande participation communautaire pendant la préparation de la demande de financement C19RM², en tenant compte des commentaires des organisations de la société civile et des communautés recueillis lors des cycles antérieurs de financement C19RM. Vous trouverez ci-dessous des détails sur la procédure à suivre pour ce financement.

Participation des parties prenantes

Toutes les demandes de financement transmises au Fonds mondial sont examinées pour s'assurer qu'elles sont conformes au critère d'admissibilité 1 de la [Politique relative aux instances de coordination nationale du Fonds mondial](#).

- En vertu du critère d'admissibilité n° 1, le Fonds mondial exige que toutes les ICN :
 1. coordonnent la mise au point de toutes les demandes de financement selon des procédures transparentes et documentées faisant participer un large éventail de parties prenantes, aussi bien membres que non membres de l'instance, à la préparation et à l'examen des activités à inclure dans les demandes ;
 2. documentent clairement les mesures prises en vue de faire participer les populations clés à la préparation des demandes de financement.
- En avril 2020, le Fonds mondial a mis en place le C19RM, pour aider les pays à lutter contre une pandémie qui a eu des effets dévastateurs évidents sur les systèmes de santé mondiaux, compromettant de ce fait la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, ainsi que la progression vers les objectifs fixés pour 2030 concernant ces trois maladies.
- En mars 2021, grâce aux contributions supplémentaires de certains donateurs, le Conseil d'administration du Fonds mondial a approuvé la prolongation du C19RM, prévoyant même une augmentation des demandes de financement en provenance des pays touchés.
- En novembre 2022, le Conseil d'administration du Fonds mondial a prolongé à nouveau la période d'utilisation des fonds au titre du C19RM jusqu'au 31 décembre 2025, afin d'accorder plus de temps à une mise en œuvre efficace, faciliter l'investissement dans les composantes essentielles des SRPS qui sous-tendent la riposte au COVID-19 et renforcer la préparation aux pandémies. Le Conseil d'administration n'a pas modifié le mandat du C19RM. De ce fait, les ICN conservent leur fonction de facilitation des activités de consultation et de supervision en lien avec le C19RM.
- Même si les enquêtes et les commentaires suggèrent une amélioration de la participation de la société civile et des communautés à la préparation de la demande de financement C19RM,

¹ Veuillez noter qu'à ce stade, seules les ICN et les instances de coordination régionale (ICR) peuvent bénéficier de cet appui financier, mais pas les organisations régionales (OR).

² La préparation de la demande de financement C19RM comprend la préparation des demandes initiales au titre du C19RM et des demandes d'optimisation du portefeuille C19RM.

les ICN doivent pouvoir continuer à accéder aux fonds supplémentaires réservés au C19RM afin de garantir une participation communautaire forte autour de l'élaboration des demandes de financement C19RM. En raison de l'évolution constante de la pandémie, il est possible que les organes nationaux de coordination de la riposte au COVID-19 aient été dissous. C'est pourquoi il faut impliquer les organes concernés pour les SRPS et la préparation aux pandémies dans le processus pertinent de dialogue au niveau du pays. Il est nécessaire que le dialogue au niveau du pays garantisse la complémentarité et l'alignement entre le CS7, le C19RM et d'autres sources de financement.

- Alors que les pays sont invités à présenter une nouvelle demande de financement au titre du C19RM, il est important que les ICN veillent à :
 1. coopérer au maximum avec toutes les parties prenantes de l'instance, en particulier avec les membres de la société civile ;
 2. aller à la rencontre de personnes extérieures à l'ICN, comme les populations gravement touchées par la pandémie ;
 3. se coordonner et s'aligner efficacement sur les organes nationaux de la riposte au COVID-19, les organes équivalents chargés des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, les SRPS et la préparation aux pandémies (le cas échéant), et sur d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux qui y participent dans le pays.

Qu'entend-on par « participation au C19RM » ?

L'**objectif** est de s'assurer qu'un solide processus de consultation dirigé par l'ICN se met en place autour de la préparation de la demande de financement, de sorte que celle-ci reflète les points de vue des personnes les plus touchées par la pandémie. La demande de financement au titre du C19RM doit s'aligner sur les plans nationaux de riposte au COVID-19 et de préparation aux pandémies et les compléter. Elle doit par ailleurs résolument tenir compte des interventions communautaires. En outre, ce processus doit s'appuyer sur les synergies pour atténuer l'impact sur la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme et renforcer les systèmes pour la santé.

Trois **(3) principaux types de parties prenantes** doivent participer activement à la concertation organisée autour de la demande de financement C19RM. Chaque type d'intervenant doit être approché différemment par l'ICN pour faciliter une participation effective des personnes concernées à la concertation et tirer pleinement parti de leurs contributions.



Ces trois éléments sont indispensables pour satisfaire aux critères minimaux fixés par le Fonds mondial.

Société civile

On mesure la **participation inclusive de la société civile** d'après l'ampleur de la participation et du dialogue au cours du processus de candidature avec toutes les parties prenantes – y compris les moins influentes ou les moins visibles – qui sont touchées par une maladie et concernées par les plans de lutte contre la pandémie ou de préparation aux futures pandémies. Nombre de ces parties prenantes ont toujours été tenues à l'écart des prises de décision. Par conséquent, il y a là une possibilité réelle pour les ICN de contribuer à remédier à certaines injustices auxquelles sont confrontées des communautés du fait de la pandémie de COVID-19 et d'autres pandémies potentielles.

Les ICN se doivent de **faire entendre la voix de représentants de la société civile** et d'élargir la consultation au-delà des communautés affectées par le VIH, la tuberculose et le paludisme, le but étant de toucher d'autres personnes défavorisées comme les personnes âgées, les personnes handicapées ou les personnes potentiellement exposées à des violences fondées sur le genre (VFG).

Considérations relatives à la demande de financement et aux modalités de mise en œuvre

- (a) Des données issues des communautés seront nécessaires pour étayer la demande de financement C19RM. Celle-ci devra détailler la manière dont les fonds seront utilisés pour remédier aux répercussions de la pandémie de COVID-19 (ou se préparer aux futures pandémies) sur les populations clés, la violence fondée sur le genre et les droits humains. Idéalement, elle devra préciser quelles sont les populations les plus touchées et les populations touchées de manière disproportionnée.
- (b) Les ICN devront envisager d'aider les bénéficiaires principaux (RP) à faire en sorte qu'ils disposent d'entités de mise en œuvre issues de la société civile ou des communautés en tant que prestataires de services, dans la mesure où celles-ci sont les mieux placées **pour répondre aux besoins urgents des communautés**³.
- (c) Par ailleurs, une liste d'exemples concrets d'**activités d'atténuation de l'impact du COVID-19 sur les communautés, les droits et le genre** (et de préparation aux futures pandémies)

³ Les modalités actuelles de mise en œuvre des subventions devront s'appliquer aux fonds obtenus au titre du C19RM. Pour plus d'informations sur les accords de mise en œuvre, veuillez consulter les [Directives relatives au C19RM 2021](#).

est accessible [ici](#). Cette liste pourra aider à trouver de nouvelles idées durant les débats de l'ICN.

- (d) Toutes les consultations devront être documentées et incluses dans la demande de financement C19RM (ainsi qu'il est précisé dans les instructions relatives aux demandes de financement). Cela comprend la liste des suggestions formulées par les représentants de la société civile concernant l'usage des fonds, même si celles-ci ne sont pas prioritaires dans le budget final présenté. Ces informations seront utilisées par le Fonds mondial pour évaluer les demandes et se faire une idée plus complète de la participation et des besoins des communautés.
- (e) Enfin, la conception doit démontrer la complémentarité avec les contributions fournies par les représentants de la société civile dans les demandes de financement pour le CS7.

Pour plus d'informations, consultez la page <https://www.theglobalfund.org/fr/covid-19/response-mechanism/> et la boîte à outils pour la participation des communautés ([Community Engagement Toolbox](#)) mise au point par les plateformes régionales de communication et de coordination.

Coordination avec les coordonnateurs de la riposte nationale au COVID-19 et autres coordonnateurs pertinents

Au moment de préparer une demande de financement C19RM, il est impératif de coopérer et de se coordonner avec les dispositifs et les coordonnateurs de la riposte nationale au COVID-19. Les organes nationaux de coordination de la riposte au COVID-19 doivent valider la demande de financement. Cependant, dans de nombreux pays, ces organes ont été dissous. Dans ce cas, les organes compétents pour les SRPS et la préparation aux pandémies peuvent appuyer la demande.

Ces organes diffèrent d'un pays à l'autre. Il incombe à l'ICN de les identifier, d'entrer très tôt en contact avec eux et de continuer à tirer parti de leur expertise à la fois pour les investissements C19RM en cours et les consultations pour le CS7. Les représentants du gouvernement et des partenaires au sein des ICN devront faciliter ces contacts. Ils devront en outre s'assurer que les instances connaissent l'existence de ces organismes de coordination, en comprenant le fonctionnement, savent à qui s'adresser et ont connaissance des plans en cours d'élaboration ou déjà mis au point par ces organismes. Les demandes de financement devront être élaborées dans un souci d'harmonisation avec des plans nationaux plus vastes pour ce qui est des activités et des objectifs poursuivis, afin d'éviter des doublons et de combler les lacunes dans l'état de préparation et les interventions. Le but est, d'une part, de faire en sorte que les ressources disponibles soient maximales et réparties de manière efficiente, et d'autre part, de contribuer au renforcement des systèmes de santé et des systèmes communautaires. Le résultat final doit être une demande de financement argumentée, parfaitement alignée sur les autres activités prévues et les priorités nationales. Un dialogue nourri doit avoir lieu en permanence à ce propos pendant la mise en œuvre, entre l'ICN et les autres organes de coordination.

Les ICN sont particulièrement bien placées pour travailler avec les acteurs de la riposte nationale à la pandémie, pour s'assurer que la société civile est entendue et pour faire avancer le pays vers la

réalisation de l'ODD 3. Dans leurs demandes de financement au titre du C19RM, les ICN devront décrire leur coopération avec les dispositifs de la riposte nationale au COVID-19. Elles devront montrer également en quoi les interventions proposées sont effectivement alignées sur les plans d'action nationaux contre la pandémie de COVID-19 ou des plans plus vastes de préparation aux pandémies.

La boîte à outils pour la participation des communautés ([Community Engagement Toolbox](#)) contient des lignes directrices et des outils pour favoriser une représentation effective de la société civile et des communautés dans les processus décisionnels et les plateformes nationales.

Dialogue avec d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux

Le dialogue et la coopération avec les **partenaires bilatéraux et les organismes multilatéraux** présents dans le pays sont importants pour garantir transparence et alignement sur les investissements dans la lutte contre le COVID-19, le renforcement des systèmes pour la santé et la préparation aux pandémies. Ces partenaires ont souvent la capacité de nouer des liens solides entre les ICN et les organes de coordination de la santé et les plateformes multisectorielles dans le pays, qui ont été essentiels pendant la pandémie de COVID-19. Souvent, les partenaires sont aussi en contact avec des populations clés et vulnérables, ce qui aidera à garantir la prise en compte des besoins de ces populations dans les interventions proposées dans le cadre du C19RM.

Pour plus d'informations, se reporter à la Note d'orientation sur la participation des partenaires techniques et de développement ([Guidance note on Technical and Development Partners](#)).

Comment définir une participation fructueuse sur le C19RM ?

On considère que cette **participation est fructueuse lorsque tous les membres de l'ICN (100 %)** ont consulté les circonscriptions qu'ils représentent, puis intégré les points de vue et les besoins prioritaires de ces groupes dans la planification et les décisions concernant les priorités de financement et la conception des programmes. Cela comprend les points de vue et les besoins prioritaires de groupes particulièrement touchés par le COVID-19, qui n'étaient pas nécessairement représentés jusque-là au sein de l'ICN. Les circonscriptions doivent également avoir été informées en temps utile du déroulement du processus de candidature et des priorités figurant dans celle-ci. Elles doivent avoir eu la possibilité de contribuer au processus de manière significative. Dans l'idéal, il faudrait prévoir au moins trois jours pour examiner la version définitive de la demande de financement avant de la transmettre au Fonds mondial.

Quelles sont les ressources disponibles ?

- **Ressources pour les ICN** : au moins 15 % du budget ordinaire de l'ICN est destiné à favoriser la participation de la société civile. Vous trouverez des activités possibles de participation pour renforcer les contributions de la société civile dans cette [Note d'orientations relatives au COVID-19 : communauté, droits et genre](#).
- Le Fonds mondial a décidé de prolonger la période de mise en œuvre du C19RM jusqu'au 31 décembre 2025. Dans ce contexte, l'accès aux fonds supplémentaires et leur utilisation par les ICN sont également prolongés. Des ressources supplémentaires à hauteur de 25 % du montant du financement accordé à l'ICN pour 2023 sont disponibles et seront attribuées en fonction des besoins propres à l'ICN et de l'absorption des ressources antérieures décaissées.
- **Cette hausse du financement des ICN** est destinée principalement aux activités visant à favoriser une participation inclusive des communautés et de la société civile aux discussions concernant la préparation de la demande de financement C19RM, améliorer la coordination et l'alignement sur les plans et les dispositifs nationaux de préparation aux pandémies et de riposte au COVID-19, et intensifier le dialogue avec les partenaires pour garantir un alignement des investissements et des activités. Elle vise également à maintenir un dialogue, une coopération, une coordination et un suivi soutenus avec ces parties prenantes pendant la mise en œuvre des activités prévues, une fois celles-ci financées. En cas d'accord, un montant supplémentaire à utiliser avant fin 2025 viendra s'ajouter au financement annuel ordinaire d'une ICN. Ce financement supplémentaire est possible uniquement si un accord de financement de l'ICN signé existe ou est prévu.
- Les **activités éligibles** sont les suivantes : embauche d'une personne supplémentaire au Secrétariat de l'ICN pour aider à la participation ou à la coordination liées au C19RM ; paiement des honoraires de consultants sur une courte durée pour ce recrutement ou en tant que facilitateurs ou coordonnateurs ; règlement des coûts des consultations (réunions, communications, matériel informatique, etc.). Comme pour toutes les demandes de financement faites auprès du Fonds mondial, les fonds ne peuvent pas être utilisés pour payer des consultants chargés de rédiger la demande de financement présentée au titre du C19RM. Un projet de **cadre de référence pour un poste de responsable de la participation et de la coordination au secrétariat de l'ICN** figure dans l'annexe 1 du présent document. Des informations supplémentaires figurent dans l'annexe 2.
- Les fonds figureront dans les plans de travail chiffrés de l'ICN sous les postes « Ressources humaines » et « Coûts des consultations ». L'intégralité de l'utilisation des fonds devra apparaître dans le rapport financier annuel ordinaire de l'ICN et pourra faire l'objet d'une vérification par l'agent local du Fonds.

Accès aux ressources supplémentaires de financement des ICN

Étape 1 : Les ICN demandent des fonds supplémentaires (à hauteur de 25 % de la somme allouée à l'ICN pour une année) par courrier électronique adressé au Pôle chargé des ICN (courriel émanant du Secrétariat de l'ICN avec en copie la direction de l'ICN et le gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial concerné), en indiquant si leur pays a l'intention de présenter une demande de financement C19RM ou s'il y a une subvention existante à superviser, et en détaillant l'aide supplémentaire demandée et les coûts.

Étape 2 : Le Pôle chargé des ICN examinera et approuvera le montant supplémentaire demandé, en prenant en compte la somme allouée à l'ICN pour une année, les activités proposées et en procédant à une évaluation qualitative des besoins, en étroite collaboration avec le gestionnaire de portefeuille du Fonds et le Secrétariat de l'ICN.

Étape 3 : L'ICN préparera un plan de travail chiffré rectificatif indiquant l'utilisation prévue des fonds. Le Pôle chargé des ICN préparera la lettre de mise en œuvre associée afin d'intégrer ces fonds supplémentaires à l'accord de financement de l'ICN, pour signature par la direction de l'ICN. Le Pôle chargé des ICN décaissera les fonds à réception de la lettre de mise en œuvre signée.

Étape 4 : Une fois le décaissement reçu, l'ICN demandera l'approbation de tout changement par rapport à l'utilisation effective de ces fonds dans une communication par courrier électronique entre le Secrétariat de l'ICN et le gestionnaire de portefeuille du Fonds / Pôle chargé des ICN. L'ICN rendra compte régulièrement au Pôle chargé des ICN de la mise en œuvre des activités, lesquelles sont soumises aux règles habituelles de vérification financière.

Quels sont les autres outils et formes d'aide disponibles ?

- **Dialogue au niveau du pays :** le Fonds mondial propose une formation en ligne sur le dialogue au niveau du pays, qui explique la notion de « participation significative », son importance et les formes qu'elle peut prendre concrètement. Pour en savoir plus, veuillez consulter le [site iLearn](#)⁴.
- **Faciliter un dialogue virtuel :** pour des conseils spécifiques sur les moyens supplémentaires d'élargir les possibilités de dialogue inclusif au niveau du pays, veuillez consulter notre [Note d'orientation pour un dialogue virtuel inclusif](#)⁵.
- **Plateformes communautés, droits humains et genre :** l'assistance technique pour aider la société civile et les communautés à participer au C19RM est accessible via les [plateformes régionales sur les questions liées aux communautés, aux droits humains et au genre](#).
- **Ressources liées aux communautés, aux droits humains et au genre :** ce [document](#)⁶ regroupe les ressources liées aux communautés, aux droits humains et au genre. Il contient également des recommandations pour garantir une riposte tenant compte des droits et du genre pendant la pandémie de COVID-19.

⁴ <https://theglobalfund.csod.com/client/theglobalfund/default.aspx>

⁵ https://www.theglobalfund.org/media/9560/covid19_virtualinclusivedialogue_guidancenote_fr.pdf

⁶ https://www.theglobalfund.org/media/9648/covid19_communityrightsgender_guidancenote_en.pdf

Annexe 1 : Utilisation de l'augmentation du C19RM pour les ICN pour la période 2023-2025

Date de création : 14 juillet 2021

Date de mise à jour : 15 mars 2023

En ce qui concerne la note ci-dessus, l'augmentation du financement des ICN est consacrée aux activités suivantes :

- Favoriser une participation inclusive des communautés et de la société civile aux discussions concernant la préparation de la demande de financement C19RM.
- Améliorer la coordination et l'alignement sur les plans et les dispositifs nationaux de riposte au COVID-19.
- Intensifier le dialogue avec les partenaires pour garantir un alignement des investissements et des activités.
- Maintenir un dialogue, une participation, une coordination et un suivi stratégique soutenus avec ces parties prenantes pendant la mise en œuvre de la subvention C19RM.
- Favoriser l'inclusion des éléments liés à la préparation aux pandémies et aux SRPS, le cas échéant, dans la conception du programme. Renforcer les synergies avec les processus de dialogue au niveau du pays pour le VIH, la tuberculose et le paludisme.

Les fonds peuvent être utilisés jusqu'à fin 2025.

Cette annexe décrit les paramètres qui garantissent l'utilisation continue des fonds supplémentaires.

- **Activités admissibles.** Après l'envoi d'une demande de financement C19RM acceptée, le poste des ressources humaines référencé dans la présente note peut être doté d'une portée élargie pour couvrir la participation permanente qui consiste à superviser la mise en œuvre et la performance de la subvention C19RM, ce qui dépend d'une évaluation menée par l'ICN démontrant une performance satisfaisante de ce membre du personnel / consultant. En outre, les frais de consultation qui **soutiennent directement le travail** du responsable de la participation seront pris en compte (réunions, communications, matériel informatique et autres).
- **Exemples d'activités d'alignement éligibles.** (I) Tirer parti de l'expertise réunie lors des consultations sur les programmes relatifs au VIH, à la tuberculose et au paludisme, et aux SRPS provenant par exemple des réseaux de laboratoires pour éclairer les demandes de financement C19RM et inversement. (II) Exploiter les groupes consultatifs affectés aux programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme pour fournir des informations pour la conception des programmes. (III) Utiliser les connaissances des entités de mise en œuvre partagées lors des discussions du dialogue au niveau du pays sur les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme pour éclairer l'approche de supervision du C19RM, dans laquelle les interventions ont la même intention générale que les subventions du CS7, par exemple les systèmes de surveillance et d'alerte précoces.
- **Procédure d'approbation des financements.** Ceci est valable lorsque les ICN possèdent des économies provenant de l'augmentation de 25 % du C19RM 2021⁷ ou bénéficient d'une augmentation supplémentaire. L'ICN demandera l'autorisation d'utiliser ces fonds par le biais

⁷ Les économies réalisées sur le budget standard de financement de l'ICN peuvent également être utilisées si nécessaire.

d'un courriel envoyé par le Secrétariat de l'ICN au gestionnaire de portefeuille du Fonds et au Pôle chargé des ICN du Fonds mondial. Ce courriel doit identifier le solde de trésorerie restant du C19RM (présenté sous la forme d'une comparaison des prévisions et des valeurs effectives). La mise en œuvre des activités est sujette aux règles habituelles de vérification financière. Les documents complémentaires à conserver à des fins de vérification comprennent :

- la communication des résultats financiers ;
- le processus de recrutement ; et
- le curriculum vitæ, le salaire et la période de travail du candidat sélectionné.